

SÉANCE DU 28 MARS 2018 – 19h

=====

L'an deux mil dix-huit le vingt-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LODENET Philippe, Maire.

Conseillers présents : M. THER Michel, Mme TANCHOUX Valérie, M. ROBICHEZ Yves, M. SERVERA Guy, M. PILOU Fabrice, Mme AUGER Patricia, M. CASSEAUULT Michel, Mme M. CHALOPIN Michel, M. LOISEAU Patrick, M. SALERNO Antonio, M. BOSCAD Olivier et M. PELLETIER Jérôme

Conseillers absents ayant donné pouvoir : Mme TRASSEBOT Dany, Mme LIZIER Céline, Mme QUERUT Jeanine, M. GOUJON Bruno et M. ROUSSEAU Christian

Secrétaires de séance : M. ROBICHEZ Yves et Mme PAILLET Nathalie

Monsieur le Maire fait part qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- L'autoriser à acheter les terrains rue de la Pelle.

Le Conseil Municipal accepte par 17 voix pour.

Monsieur THER Michel étant arrivé après le vote, il n'y a pas pris part.

Avant le vote, Monsieur Jérôme PELLETIER, Conseiller, fait remarquer que, dans le compte rendu, la discussion intervenue en fin de conseil sur les temps scolaires n'est reprise que succinctement.

Monsieur le Maire signale qu'elle a été néanmoins évoquée.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 2 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal adopte par 16 voix pour et 1 voix contre le compte rendu de la séance du 2 février 2018.

Monsieur THER Michel étant arrivé après le vote, il n'y a pas pris part.

SERVICE EAU

Madame l'adjointe aux finances présente le compte administratif 2017 Eau, qui fait apparaître un excédent global de clôture de 61 270.45 € (20 411.51 € d'excédent d'exploitation et 40 858.94 € d'excédent d'investissement).

Approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal affecte ces résultats en report à nouveau sur l'exercice 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve en concordance avec le compte administratif Eau, le compte de gestion 2017, tenu et dressé par le receveur municipal.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 Eau, qui s'équilibre en section d'exploitation à 112 818 € et à 95 726 € pour la section d'investissement.

Approuve à l'unanimité le budget primitif 2018.

SERVICE ASSAINISSEMENT

Madame l'adjointe aux finances présente le compte administratif 2017 Assainissement, qui fait apparaître un excédent global de clôture de 141 277.66 € (57 471.16 € d'excédent d'exploitation et 83 806.50 € d'excédent d'investissement).

Approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal affecte ces résultats en report à nouveau sur l'exercice 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve en concordance avec le compte

administratif Assainissement, le compte de gestion 2017, tenu et dressé par le receveur municipal.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 Assainissement, qui s'équilibre en section d'exploitation à 204 657 € et à 104 843 € pour la section d'investissement.

Approuve à l'unanimité le budget primitif 2018.

SERVICE COMMUNE

Madame l'adjointe aux finances présente le compte administratif 2017 de la Commune, qui fait apparaître un excédent global de clôture de 95 961.77 € (135 830.32 € d'excédent de fonctionnement et 39 868.55 € de déficit d'investissement).

Approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal affecte ces résultats en report à nouveau sur l'exercice 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve en concordance avec le compte administratif Commune, le compte de gestion 2017, tenu et dressé par le receveur municipal.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 de la Commune, qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 322 389 € et à 226 523 € pour la section d'investissement.

Approuve par 17 voix pour et 1 abstention le budget primitif 2018.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de voter les taux d'imposition pour 2018 des 3 taxes directes locales.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation de la taxe d'habitation de 0.50 point, soit 13.79 % au lieu de 13.29 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE par 15 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre, d'augmenter le taux de la taxe d'habitation de 0.50 point et de maintenir les taux d'imposition de la taxe foncière (bâti) et de la taxe foncière (non bâti) pour l'année 2018, à savoir :

☑ Pour la Taxe d'Habitation	13.79 %
☑ Pour la Taxe Foncière (bâti)	17.16 %
☑ Pour la Taxe Foncière (non bâti)	54.74 %

SERVICE DE L'EAU – MODIFICATION DE PRIX DU M3 D'EAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 31 mars 2017, relative à la révision du prix de l'eau.

Précise que des travaux d'installation de nouvelles vannes de sectorisation avec compteurs de débit sont effectués, afin de détecter les fuites sur le réseau d'eau, ce qui entrainera des réparations de réhabilitation.

Suite à la réunion du Comité finances, il est proposé de passer à 0.54 € par m3 au lieu de 0.44 € le prix du m3 d'eau consommé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de passer à **0.54 € HT le prix du m3 d'eau consommé** au lieu de 0.44 €.

Et ce, à compter de la facturation 2017-2018.

REVISION REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération en date du 25 mars 2016, relative au prix du m³ d'eau assaini.

Précise que des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sont en cours suite à l'étude diagnostique.

Suite à la réunion du Comité finances, il est proposé de passer à 1.20 € HT la redevance assainissement calculée en fonction du m³ d'eau assaini.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de passer à **1.20 € HT la redevance assainissement** calculée en fonction du m³ d'eau assaini au lieu de 1 €.

Et ce, à compter de la facturation 2017-2018.

SERVICE DES EAUX – DROIT DE RACCORDEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération en date du 28 février 2002 relative au droit de raccordement au réseau d'eau potable.

Suite à la comparaison de tarif de plusieurs communes réalisée en Comité finances, il est proposé une tarification de 1 500 € au lieu de 77 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide à compter du 1^{er} avril 2018 de porter à 1 500 € le droit de raccordement au réseau communal d'eau potable.

DROIT DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération en date du 26 mars 2010 relative au droit de raccordement au réseau d'assainissement.

Suite à la comparaison de tarif de plusieurs communes réalisée en Comité finances, il est proposé une tarification de 1 700 € au lieu de 882 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide à compter du 1^{er} avril 2018 de porter à 1 700 € le droit de raccordement au réseau d'assainissement.

DROIT DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération en date du 16 juin 1997 relative au droit de raccordement au réseau d'eaux pluviales.

Suite à la comparaison de tarif de plusieurs communes réalisée en Comité finances, il est proposé une tarification de 1 700 € au lieu de 152.45 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide à compter du 1^{er} avril 2018 de porter à 1 700 € le droit de raccordement au réseau d'eaux pluviales.

ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2018-2019

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques.

Vu l'avis favorable du comité scolaire en date du 13 mars 2018 pour un retour à la semaine de 4 jours,

Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 20 mars 2018 pour un retour à la semaine de 4 jours,

Vu la position exprimée par les parents d'élèves au travers d'un sondage faisant état de 74.5 % pour la semaine de 4 jours.

Le retour à la semaine de 4 jours implique l'ouverture de l'accueil de loisirs toute la journée du mercredi.

Les activités méridiennes seront revues dans un prochain comité scolaire.

Concernant les horaires d'écoles : 8h30 à 12h et de 14h à 16h30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide par 12 voix pour, 5 abstentions et 1 voix contre, d'émettre un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018-2019.

TARIFICATION DU SERVICE EXTRASCOLAIRE DU MERCREDI POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018-2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération en date du 27 octobre 2017 relative à la tarification des services extrascolaires et la mise en place d'une tarification accessible et modulée en fonction des revenus des familles.

Considérant le retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018-2019, il convient de mettre en place les tarifs extrascolaires du mercredi.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs comme suit :

- | | |
|------------------------------------------------------------|---------|
| - Mercredi à la demi-journée (matin) sans le repas du midi | 7.70 € |
| - Mercredi à la demi-journée (matin) avec le repas du midi | 11.20 € |
| - Mercredi toute la journée | 17.00 € |

Tarifs hors commune :

- | | |
|------------------------------------------------------------|---------|
| - Mercredi à la demi-journée (matin) sans le repas du midi | 10.00 € |
| - Mercredi à la demi-journée (matin) avec le repas du midi | 14.00 € |
| - Mercredi toute la journée | 22.00 € |

L'application des barèmes du quotient familial seront étudiés en comité finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte les tarifs du service extrascolaire du mercredi à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

DEMANDE DE PRET – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, dans l'attente d'une cession d'un bien immobilier, il est opportun de recourir à un emprunt à hauteur de 70 000 €, tel que prévu au budget primitif.

Après analyse de toutes les propositions et après avoir pris connaissance de la proposition de financement établie par le Crédit Agricole Centre Loire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

◦ Décide de contracter auprès du Crédit Agricole Centre Loire **un prêt à court terme à taux fixe** en attente de cession d'un bien immobilier Cotation Gissler 1A d'un montant de 70 000 €.

- Le prêt comporte les caractéristiques suivantes :

- Montant : 70 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux fixe : 0.36 %
- Mise à disposition des fonds par crédit office,
- Remboursement des intérêts et du capital in fine,
- Remboursement anticipé total ou partiel sans frais.

- Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à signer toutes les opérations relatives à cet emprunt.

PROJET DE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION SUR LES RESEAUX D'EAUX USEES

Le syndicat Intercommunal d'Assainissement Sandillon, Darvoy, Férolles, Ouvrouer-les-Champs (SIA) a la charge du fonctionnement de la station d'épuration de Sandillon, qui assure la collecte des effluents des communes de Darvoy, Férolles et Sandillon, et de la station d'épuration d'Ouvrouer-les-Champs.

En 2017, le SIA a réalisé une étude diagnostic des réseaux d'eaux usées des communes membres avec pour objectif de localiser les infiltrations d'eaux parasites et d'élaborer un programme de travaux de réhabilitation chiffré et hiérarchisé.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, Considérant qu'il est de l'intérêt des collectivités de mutualiser les travaux dans le but de réaliser des économies d'échelle,

Considérant que les communes sont propriétaires de leurs réseaux et que le SIA est propriétaire des postes de refoulement des communes vers les stations d'épuration, dont celui de Darvoy concerné par les travaux de réhabilitation,

Vu l'estimation financière prévisionnelle définie par l'étude diagnostic,

Les communes de Darvoy, Férolles, Sandillon, Ouvrouer-les-Champs et le SIA décident de constituer un groupement de commandes pour lancer une consultation unique afin de désigner un maître d'œuvre et une entreprise chargée des travaux de réhabilitation.

Après examen du projet de convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention de groupement de commandes pour des travaux de réhabilitation sur les réseaux d'eau usées (annexé à la présente délibération),

Accepte que la commune de Sandillon, dont la part de travaux est la plus importante, soit le coordonnateur du groupement de commande,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande.

CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES – SEGILOG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de prestations de services passé avec SEGILOG pour la conception, la mise à disposition et la maintenance des logiciels ainsi que la formation du personnel arrive à échéance.

Monsieur le Maire propose de le renouveler pour une durée de trois années à compter du 1^{er} juin 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes du nouveau contrat, décide à l'unanimité de,

- Renouveler le contrat informatique SEGILOG d'acquisition de logiciels et de prestations de services pour trois ans pour un montant de 4 100 € HT,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la Société SEGILOG.

SPECTACLES - FESTIVAL 140 ANS DE L'HARMONIE DE DARVOY Du samedi 15 et dimanche 16 septembre 2018 – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre des aides consenties par le Conseil Départemental aux communes pour l'organisation de spectacles, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal deux spectacles à l'occasion du festival pour les 140 ans de l'Harmonie de Darvoy le samedi 15 et dimanche 16 septembre 2018.

Spécifie que la commune peut obtenir une subvention de 60 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement :

- Proposé par Kevrenn Orléans (Union Bretonne du Loiret) représenté par Marie-Jeanne OUGHLISI en qualité de présidente, dont le montant de la prestation demandée est de 728 € net de TVA.
- Proposé par « XAPET'BANDA » banda musicale d'animation représenté par Dany HEAU en qualité de président, dont le montant de la prestation demandée est de 650 €.
- Sollicite une subvention, auprès du Conseil Départemental de 60 % pour le festival, ce, au titre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes pour l'année 2018.

REMBOURSEMENT DES COURS DE TROMPETTE AUX ELEVES DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Vu le congé de maternité de Madame Vanessa DUMANS professeur de trompette et de cor à l'école de musique de Darvoy,

Considérant qu'aucune remplaçante n'a pu être recrutée pendant son congé de maternité pour assurer les cours,

Monsieur le Maire propose de rembourser les deux derniers trimestres des cours de trompette et de cor aux parents des élèves à savoir :

- BOREL Amalia pour	166.70 €
- BELTOISE Maëlle pour	166.70 €
- PELLETIER Agathe et Martin pour	346.70 €
- JULLIEN Baptiste pour	150.00 €
- CAMUS Amélie pour	166.70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide par 17 voix pour et 1 abstention, de rembourser les parents des élèves énoncés ci-dessus, qui n'ont pu prétendre aux cours de trompette et de cor.

ACCUEIL DE LOISIRS – PARTICIPATION DES FAMILLES AUX SORTIES POUR LES ADOLESCENTS

Dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs pendant les vacances d'hiver, une sortie a été organisée au Musée GREVIN à Paris le 1^{er} mars 2018, pour les enfants inscrits à l'accueil de loisirs et pour les adolescents, ainsi qu'un stage sportif destiné aux adolescents.

Une participation financière a été demandée aux familles pour la sortie au Musée GREVIN, soit 17 € et pour le stage sportif, soit 40 € par famille.

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer sur le montant de la participation des familles,

Afin d'établir les factures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le montant de la participation financière demandée aux familles des adolescents pour la sortie au Musée GREVIN, soit 17 € et pour la participation au stage sportif, soit 40 €.

REMBOURSEMENT DE FRAIS AU DIRECTEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le directeur de l'accueil de loisirs a été amené pendant les vacances d'hiver à avancer les frais d'essence et de nettoyage du mini-bus pour se rendre à la piscine de Jargeau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne son accord pour le remboursement (justificatifs de paiement à l'appui) des frais liés aux besoins du service à Monsieur Thibault DEBRUYNE Directeur de l'accueil de loisirs pour la somme de 37.69 €.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE POUR LA SUPPRESSION DE 13 CHASSES D'EAU SUR LE RESEAU D'EAUX USEES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que 13 chasses d'eau vont être supprimées sur le réseau d'eaux usées.

Signale que les travaux peuvent être financés à hauteur de 60 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

L'estimation des travaux s'élèvent à 16 375 € HT.

Plan de financement estimatif

Dépenses		Recettes	
Suppression de 13 chasses d'eau HT	16 375.00 €	Subvention Agence de l'Eau (60 % HT)	9 825.00 €
TVA 20 %	3 275.00 €	Commune (Autofinancement et TVA)	9 825.00 €
Total des dépenses TTC	19 650.00 €	Total des recettes	19 650.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Loire Bretagne,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

ACHAT TERRAINS RUE DE LA PELLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'aménagement de la rue de la Pelle.

Considérant l'achat d'une bande de terrain de 2m50 aux divers propriétaires de la rue de la Pelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

◦ Décide d'acquérir une bande de terrain à Monsieur Christian DELAVARANNE, Monsieur Daniel GATELLIER, Monsieur Régis METREAU, Monsieur Rémy METREAU, Madame Marylène NAJMAN, Madame Fernande MEGRET, Monsieur Jacky BOUDIN, Monsieur Patrick MEGRET, Monsieur Philippe SEPTIER, Madame Martine SEPTIER et Yvette ROUSSEAU pour 7.50 € le m² (terrain agricole) et 20 € le m² (terrain constructible).

◦ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier.

DIVERS

Monsieur Guy SERVERA, adjoint au Maire, signale que lors des épisodes neigeux, des véhicules stationnés sur les accotements empêchaient le passage des engins de déneigements.

